

# GROUPEMENT de DÉFENSE SANITAIRE ABEILLES 06

Chez M. Philippe MAURE

Site internet : <http://www.gdsa-06.com>

82, chemin de Chautard  
06530 SAINT CEZAIRE

☎ : 06 60 29 45 23

Email : [maure.philippe@yahoo.fr](mailto:maure.philippe@yahoo.fr)

## Compte rendu - AG 2023

L'Assemblée Générale du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Alpes-Maritimes s'est tenue **le samedi 18 Mars 2023** au CAMPUS VERT D'AZUR.

122 adhérents étaient présents sur les 230 que compte l'association. Le quorum étant atteint, la séance commence à 9H30.

Le président Philippe Maure, vice-président Jean Paul FAUCON et le trésorier Eric MASSA nous présentent un diaporama afin d'aborder les différents points de la rencontre.

### Rapport moral

L'évolution des adhérents est en légère baisse, beaucoup de ruches ont notamment été perdues à cause du frelon asiatique. Nous passons de 11 919 ruches déclarées en 2022 à 11 037 en 2023 soit 882 ruches, ce qui représente quasiment 8% du cheptel.

L'association remercie son vétérinaire le Docteur Marc Van Wayenberge pour son action et son implication au service du GDSA.

Le PSE (Plan Sanitaire d'Élevage) est renouvelé pour 5 ans en juin 2019, nous sommes dans la quatrième année. Le PSE impose de pouvoir produire les justificatifs suivants concernant les médicaments : Commandes par les apiculteurs, commandes au laboratoires fournisseurs, numéro de lot et factures envoyées à chaque adhérent. Nous sommes à jour de tous ces documents.

Il y a actuellement un groupe de 6 TSA (Technicien Sanitaire Apicole) actifs (un entrant et un sortant cette année) sous l'autorité et la responsabilité de notre vétérinaire.

Un point sur les visites réalisées depuis le début du PSE est confié à Rémy Asquier TSA.

Du retard a été pris à cause du COVID. Il est rappelé que les visites sont obligatoires pour chaque adhérents du PSE, il s'agit de visites de suivi, pas forcément d'ouverture de ruches. Cinquante visites ont été effectuées. Le vice-président insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un contrôle mais d'une visite avec présentation du registre d'élevage, les adhérents ne doivent pas appréhender cette visite, il s'agit d'un intérêt collectif afin de pouvoir renouveler le PSE.

Les traitements contre le varroa proposés par notre vétérinaire conseil cette année sont :

- Apivar (amitraze) : Attention à l'efficacité.
- Api-Bioxal
- Varommed

Le président insiste sur le fait d'effectuer régulièrement un comptage de varroa phorétique afin d'avoir une image factuelle du taux d'infestation. Se référer au site internet

[www.adapi.adafrance.org](http://www.adapi.adafrance.org) qui recense les différentes méthodes de contrôle.

La mortalité est accentuée par le frelon et le manque de pollen en début d'hivernage qui ne permet pas d'avoir une population d'abeilles d'hiver suffisamment nombreuse et de bonne qualité.

Il est rappelé que la déclaration des ruches est obligatoire, doit se faire chaque année avant le 31

décembre. Elle peut se faire en ligne avec l'obtention d'un récépissé.

Le GDSA participe à différentes activités : Formation (Afin de répondre aux obligations du PSE), Réunions ( Fédération Régionales des Groupements Défense Sanitaire (FRGDS), Organisme à Vocation Sanitaire (OVS).

Présentation par le vétérinaire conseil de l'OMAA (Observatoire des Mortalités et Affaiblissement des Abeilles) : À partir de 2024 sera mis en place un principe de guichet unique par déclaration téléphonique invitant tout apiculteur constatant une mortalité ou un affaiblissement de ses colonies à le contacter.

Il ne reste plus que 2 maladies à obligation de déclaration préfectorale : *Aethina tumida* et *Tropilaelaps* spp. Aucun transfert de responsabilité vers l'État concernant les maladies (loque américaine, nosémose, varroose, frelon asiatique) L'apparition des Programmes Sanitaires d'Intérêt Collectif (PSIC) semblerait être un désengagement préfectoral .

Une analyse de données des premiers résultats des déclarants à l'OMAA dans les régions Auvergne Rhône-Alpes, Bretagne, Pays de loire en 2021 montre 450 déclarations sur le premier semestre 2021 et 2200 déclarations depuis son déploiement en 2017. 80 % des déclarants sont des apiculteurs, 10% des vétérinaires et 2% des TSA, le reste pouvant être des organismes tels que les mairies ou les écoles.

Les conseils donnés par l'OMAA peuvent être écrits ou oraux, un prélèvement peut aussi être effectué dans certains cas.

Les déclarations semblent concerner beaucoup plus des affaiblissements que des mortalités massives, les agriculteurs semblent prendre conscience des problèmes phytosanitaires.

Aucune information pour le moment n'est donnée concernant le rôle des TSA, un flou administratif demeure quant aux assurances, liens avec le GDSA, obligations d'auto-entrepreneuriat.

*Quitus est donné à l'unanimité pour le rapport moral.*

### Rapport financier

Le trésorier Eric Massa a présenté le rapport financier pour les exercices allant du 01 septembre 2021 au 31 août 2022. Le résultat de l'exercice est de 1306€. Les contrôleurs aux comptes Yves Scarsini et Bernard Donadei ont validé ce bilan et loué la qualité du travail effectué. Les comptes ont été reconnus parfaitement en ordre et la gestion de qualité. La gestion financière du GDSA est lourde particulièrement en raison de la subvention accordée par le Conseil départemental. Le trésorier qui assure aussi les inscriptions, les commandes, la demande de subvention à besoin d'aide afin d'alléger son activité. Son travail très apprécié est fortement remercié par le Président et l'assistance.

Nous avons ensuite procédé à l'élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice comptable 2022-2023 : Yves Scarsini et Bernard Donadei sont élus à l'unanimité.

*Quitus a été donné pour l'exercice du rapport financier.*

### Elections

Conformément aux statuts, le tiers des administrateurs est renouvelé :

4 membres sortants se représentent pour 3 ans :

CERANA Jean-Paul, CHALOT Jean-Louis, LAUTARD Jean-Louis, COQUELET GAUTIER.

C'est avec émotion que notre vice-président Jean Paul FAUCON nous quitte. Présent depuis 1972 dans l'association, l'assemblée remercie Jean Paul par une standing ovation pour tout ce qu'il a apporté au GDSA pendant ses 51 ans de participation.

Nous accueillons Alexandre TONSO qui prendra en charge le rôle de secrétaire ainsi que la gestion du site web du GDSA.

*Les membres sont élus à l'unanimité.*

### Cotisation eco contribution

Mise en place depuis le 9 mars 2023 de la nouvelle signalétique info-tri, elle concerne tout apiculteur qui commercialise ses produits apicoles. C'est une cotisation obligatoire pour tout conditionneur, l'apiculture bénéficie d'une dérogation forfaitaire à la ruche (0.07€) collectée par une revue : Abeilles de France (*CITEO*) ou Abeilles et Fleurs (*ECO-EMBALLAGE*).

Les adhérents ayant pris l'abonnement à une de ces 2 revues par le biais du GDSA, ayant un SIRET et disposant de plus de 15 ruches sont pris en charge par ce dispositif forfaitaire.

Ne concerne pas les emballages fabriqués avant le 09/09/2022 et les emballages réceptionnés avant le 09/03/2023.

### Intervention de 2 techniciens d'ADAPI avec présentation de diaporamas

Nous remercions Guillaume KAIRO pour la présentation de son étude visant à améliorer la lutte contre le varroa. Ce projet franco-italien a suivi 300 colonies pendant 3 ans et à mis en évidence l'assainissement des colonies afin de préparer l'hiver en utilisant les méthodes de suppression de couvain couplées à des applications de médicaments à base d'acide oxalique avec AMM en fin d'été.

Nous remercions également Robin BUISSON pour la présentation de son évaluation des pièges Jabprode concernant les frelons asiatiques fondatrices.

12h30 un apéritif est offert par le GDSA 06, suivi d'un repas pour la centaine de personnes qui se sont inscrites.

14h00 Distribution des médicaments. Un état du stock restant a été effectué et validé par le vétérinaire en fin de distribution. Les absents sont invités à récupérer leurs commandes au plus tôt chez E. Massa.

*Alexandre TONSO  
Secrétaire du GDSA06*